ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 décembre 2018 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire – Promotion 2018

NOR : *SSAR1830882A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs du génie sanitaire, et notamment son article 5,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés membres du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire de la promotion 2018:

Mme Isabelle de Guido, représentant le directeur général de la santé.

Mme Corinne Feliers, représentant le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux.

M. Pierre Le Cann, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Article 2

Les directeurs de stage appelés à siéger au sein du jury de la promotion 2018 sont les suivants:

Mme Ghislaine Palix-Cantone, direction générale de la santé, cheffe du bureau environnement intérieur, milieux de travail et accidents de la vie courante.

Mme Caroline Paul, direction générale de la santé, cheffe du bureau environnement alimentation 1.

Mme Pascale Giry, agence régionale de santé d'Île-de-France, responsable du département santé environnement.

M. Julien Galli, agence régionale de santé de l'Essonne, délégué départemental.

M. Claude Rols, agence régionale de santé du Gard, délégué départemental et délégué départemental par intérim de l'agence régionale de santé de Lozère.

Mme Cécile Somarriba, agence régionale de santé d'Île-de-France, coordinatrice de la plateforme de veille et d'urgences sanitaires.

M. Jean-Claude Denys, agence régionale de santé océan Indien, responsable service santé environnement.

Article 3

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 décembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau de la formation,
YANN-GAËL JAFFRÉ